

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**



**ANNEE 2017**

# sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2017.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....</b>	<b>5</b>
3.1	PRÉSENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS.....	7
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	9
3.4	LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	15
<b>4</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES.....</b>	<b>18</b>
4.1	LA QUALITÉ DE L'EAU.....	18
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	19
4.3	LES PERFORMANCES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	21
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	22
4.5	LES RENOUVELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS.....	25
<b>5</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M <sup>3</sup> POUR 120 M <sup>3</sup> (D102.0).....	26
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	28
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0).....	28
5.4	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2).....	29
5.5	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0).....	29
<b>6</b>	<b>LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....</b>	<b>31</b>
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	31
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	31
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (P151.1).....	32
6.4	TAUX DE RÉCLAMATIONS.....	32
<b>7</b>	<b>SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>34</b>

## 1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

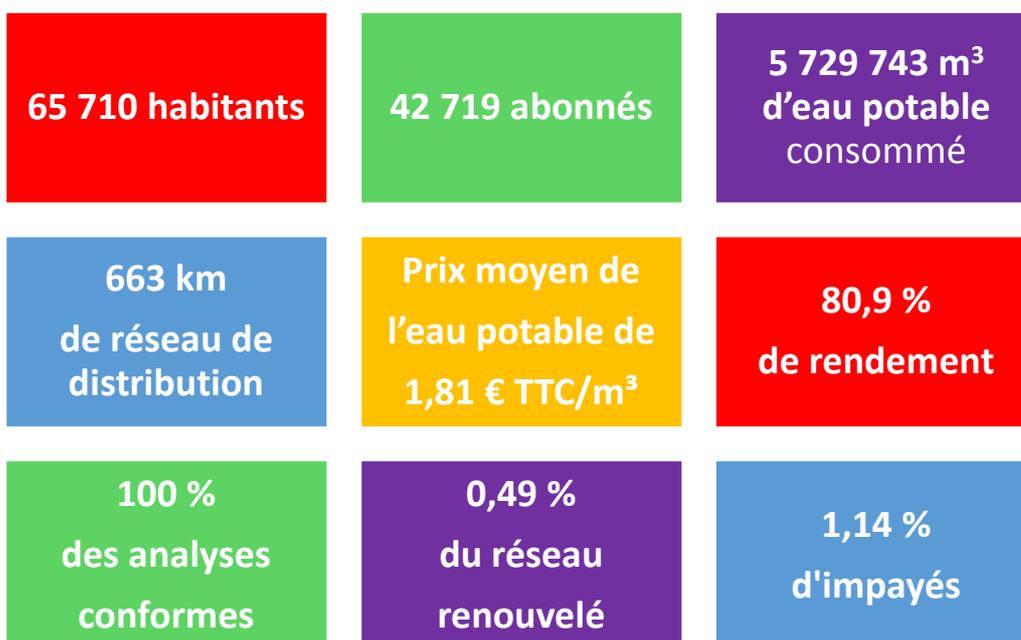
L'année 2017 constitue la seconde année du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette année 2017 a été marquée par un changement de désinfectant sur l'ensemble du territoire qui a vu la substitution du bioxyde de chlore par du chlore gazeux et de la javel courant du mois d'avril 2017.

D'un point de vue technique, on note en 2017 une progression sensible du nombre d'abonnés (+2,4 %) et des volumes facturés (+1,6 %). La consommation moyenne par abonné a sensiblement augmenté pour atteindre 132 m<sup>3</sup>/an. En 2017, le rendement poursuit son amélioration initiée en 2015 pour atteindre 80,9%, soit 1,8 points de plus qu'en 2016.

Quant au prix de l'eau, celui-ci est maîtrisé avec une valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, proche de celle de 2017 soit 1,81 €/m<sup>3</sup> toutes taxes comprises sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>.

## 2 Les chiffres clés de l'année 2017





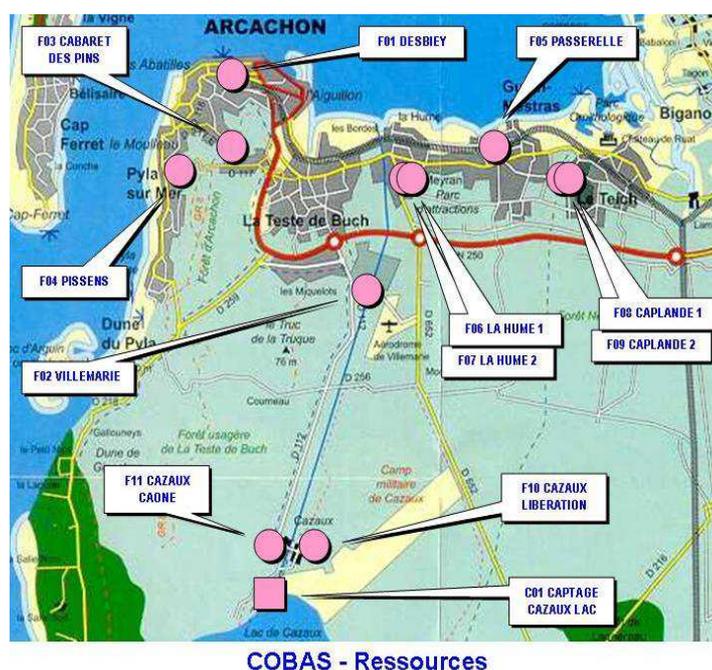
### 3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

#### 3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec plus de **65 000 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- ◆ Arcachon (10 700 habitants)
- ◆ La Teste de Buch (26 381 habitants)
- ◆ Gujan-Mestas (21 062 habitants)
- ◆ Le Teich (7 567 habitants)

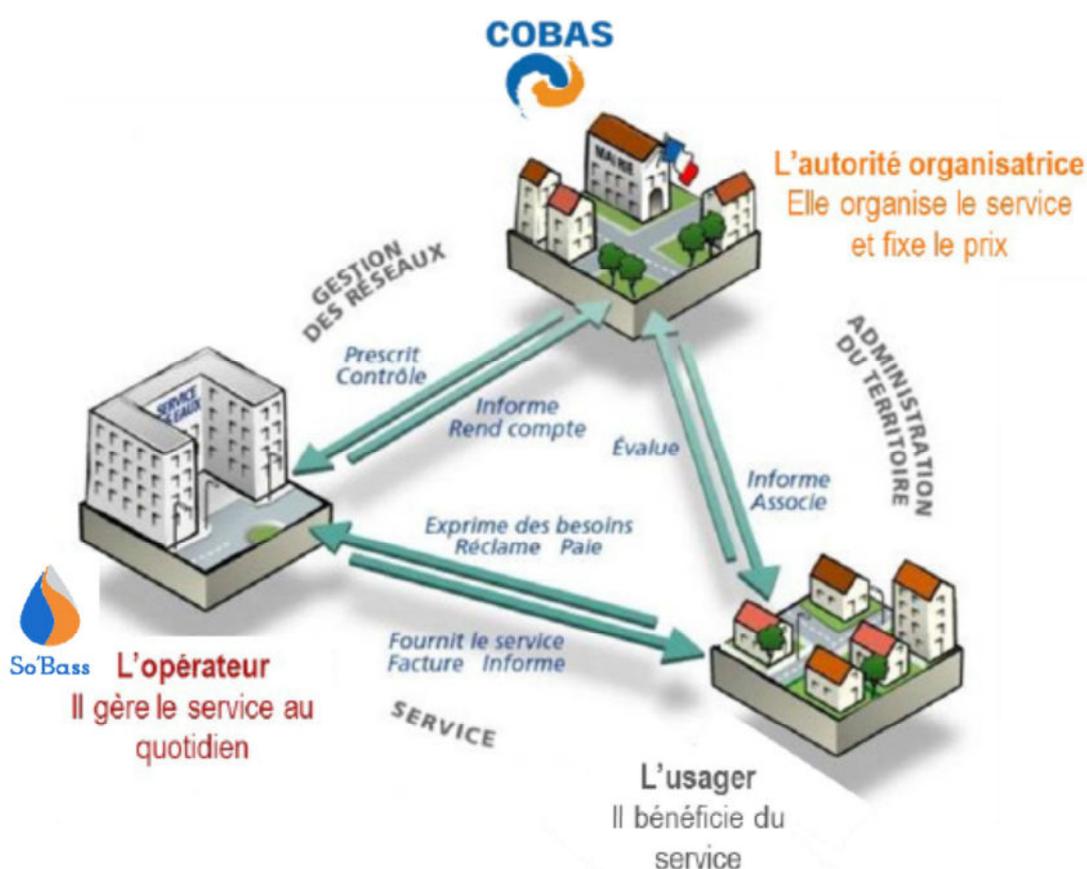


Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégué et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- Et la satisfaction des besoins des usagers.



*Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS*

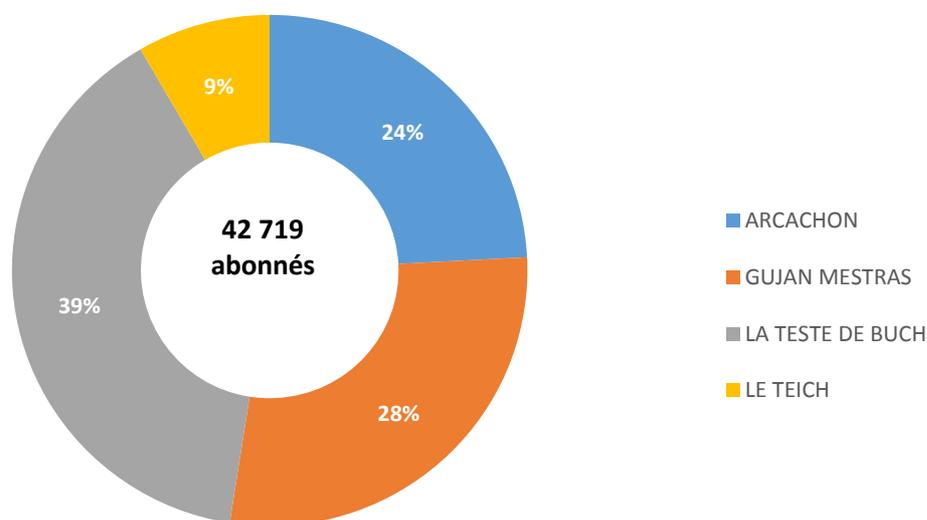
### 3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2016, le service public d'alimentation en eau potable de la C.O.B.A.S. dessert

**64 957 habitants, soit 41 734 abonnés.** La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	10 700	10 326
GUJAN MESTRAS	21 062	12 093
LA TESTE DE BUCH	26 381	16 727
LE TEICH	7 567	3 573
<b>C.O.B.A.S.</b>	<b>65 710</b>	<b>42 719</b>

#### RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 9 % du nombre total d'abonnés.

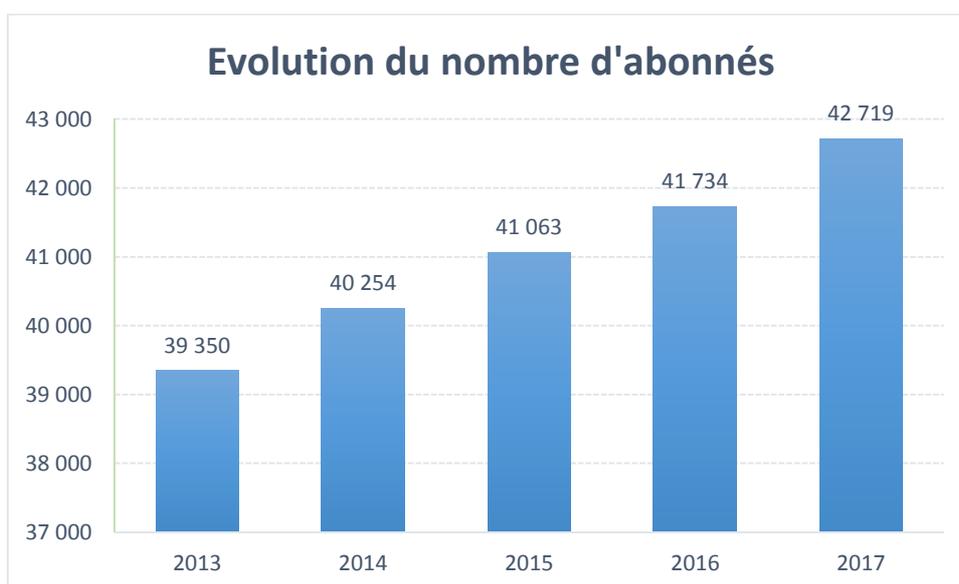
### Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

### Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 42 719 abonnés (ce qui représente 65 710 habitants desservis). Le taux de croissance moyen sur les 5 dernières années s'établit à 2.08 % par an.



#### **Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis**

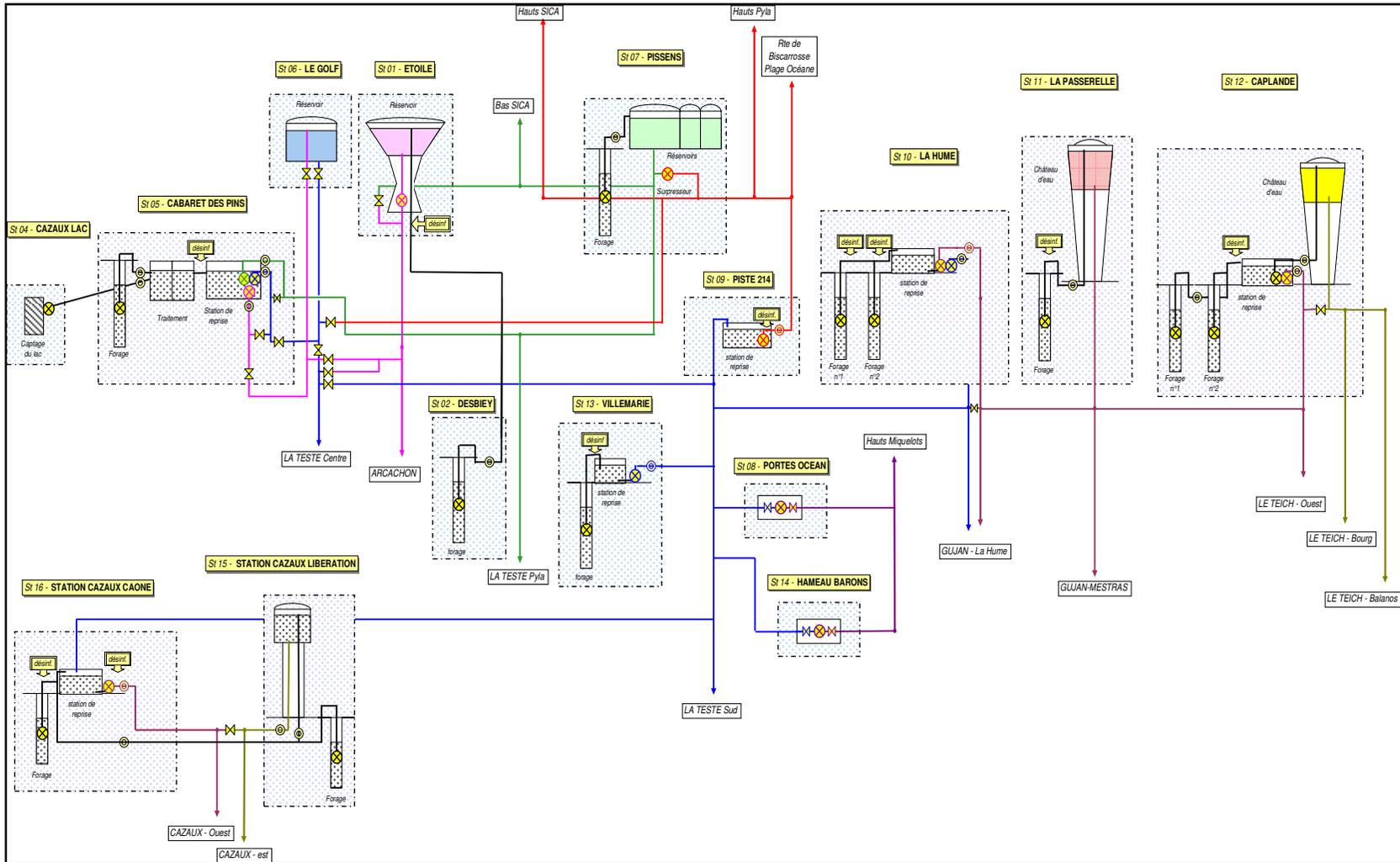
**65 710 habitants en 2017 sur la C.O.B.A.S.**



Installation de production	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)*	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	1 500	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 300
ST 05 - CABARET DES PINS	3 240	
ST 07 - PISSENS	1 476	6 000
ST 10 - LA HUME	3 720	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	1 640	1 500
ST 12 - CAPLANDE	2 120	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 300	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	500	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 320	500
<b>Capacité totale</b>	<b>37 816</b>	<b>15 550</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours) <sup>o</sup>		0
ST 09 - PISTE 214	45	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	10	0
ST 18 - GRANGENEUVE	135	620
<b>Capacité totale</b>		<b>870</b>
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 06 - LE GOLF		5 000
<b>Capacité totale</b>		<b>5 000</b>

Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 37 816 m<sup>3</sup> par jour et de stocker 21 420 m<sup>3</sup>** au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement excepté la station de Pissens où elle est calculée sur 12,5 heures conformément à l'arrêté d'autorisation.

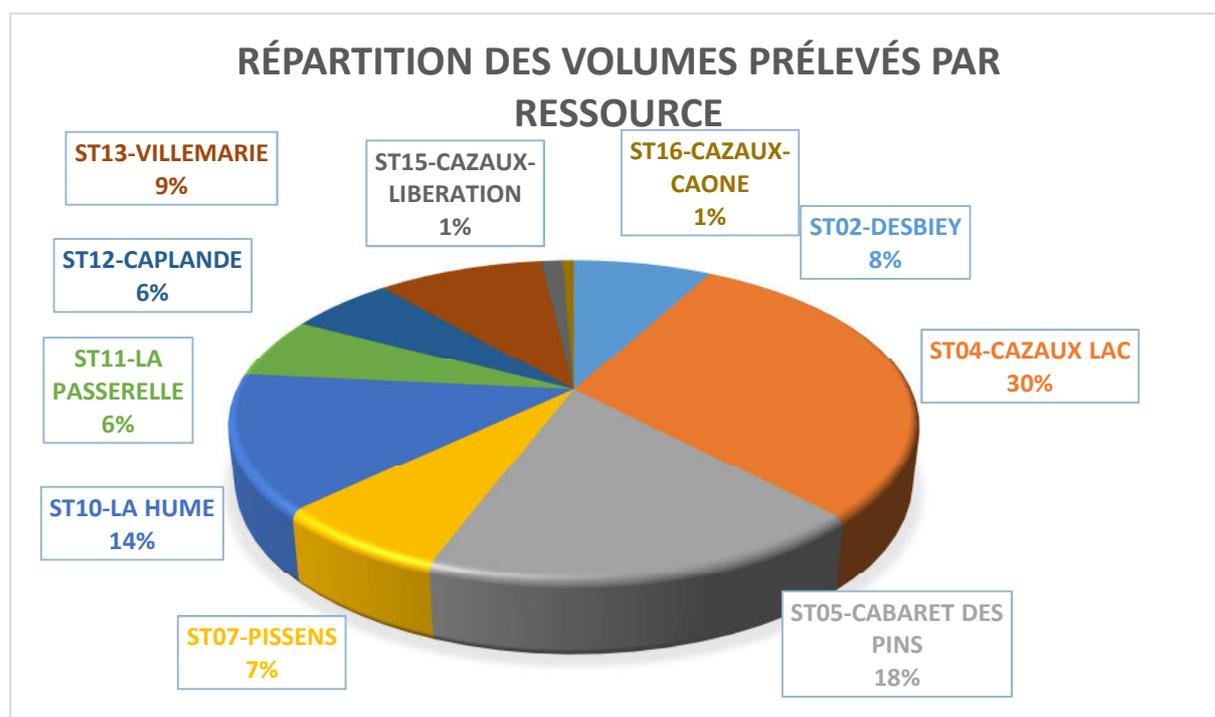


Le synoptique du réseau

### Le volume prélevé et volumes produits

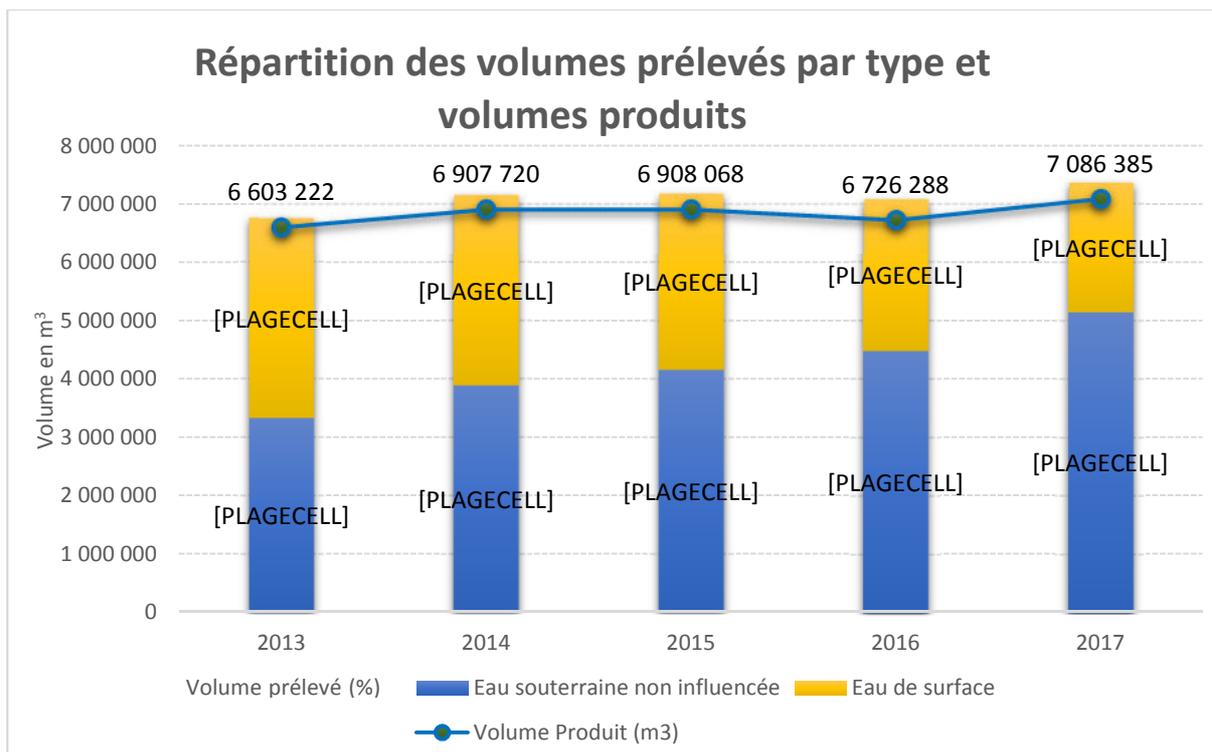
L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Après plusieurs années où, suite à la mise en place du captage du lac de Cazaux, la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable n'a cessé d'augmenter, l'année 2017 confirme l'inversion de cette tendance initiée en 2014.

Lors de cette année 2016, **70% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 30 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- ◆ Du besoin des usines : en augmentation en raison de la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- ◆ Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- ◆ Des pertes en adduction estimées nulles lors de cette campagne 2017.

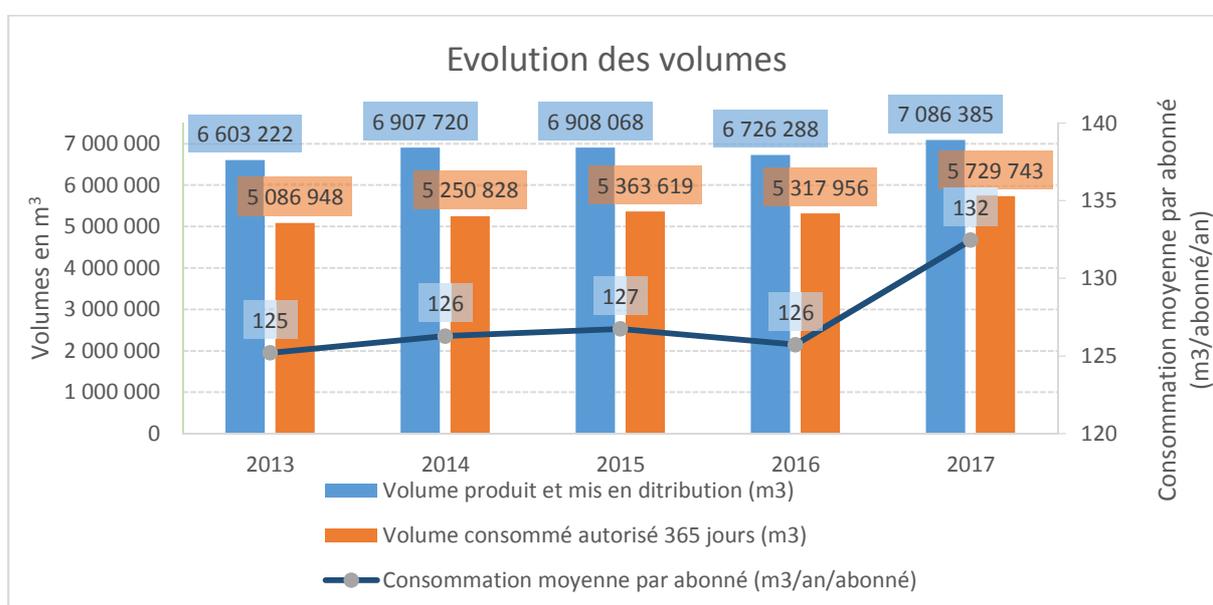
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Volume prélevé</b>	6 658 360	6 760 952	7 153 335	7 176 882	7 081 368	7 360 844
<b>Aqualand – Volume eau brute</b>	NR	NR	NR	NR	100 815	114 025
<b>Besoin des usines</b>	156 347	154 302	189 000	216 154	254 165	160 434
<b>Pertes en adduction</b>	7 006	3 428	56 615	52 660	100	0
<b>Volume produit et mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	<b>6 495 007</b>	<b>6 603 222</b>	<b>6 907 720</b>	<b>6 908 068</b>	<b>6 726 288</b>	<b>7 086 385</b>

## Le volume mis en distribution et consommés

En 2017, **7 086 385 m<sup>3</sup> d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une augmentation de plus de 5,3% par rapport à 2016. Les volumes comptabilisés sur 365 j atteignent quant à eux, 5 658 423 m<sup>3</sup> en 2017, soit près de 8 % d'augmentation par rapport à 2016.

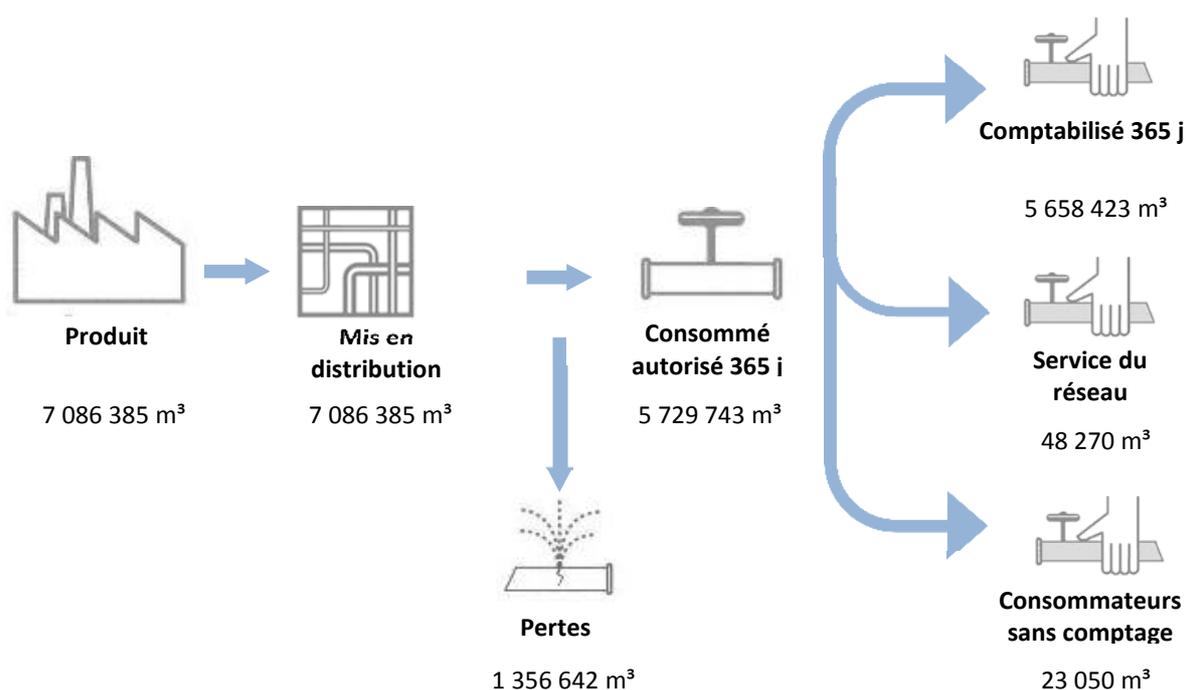
De plus, sont comptabilisés en 2017, 71 320 m<sup>3</sup> consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc **5 729 743 m<sup>3</sup>**, soit une augmentation de 7,74 % par rapport à 2016.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **132 m<sup>3</sup>/an/abonné** se situe, malgré une augmentation significative, dans la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m<sup>3</sup>/an/abonné.

## La synthèse des flux d'eau 2017 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



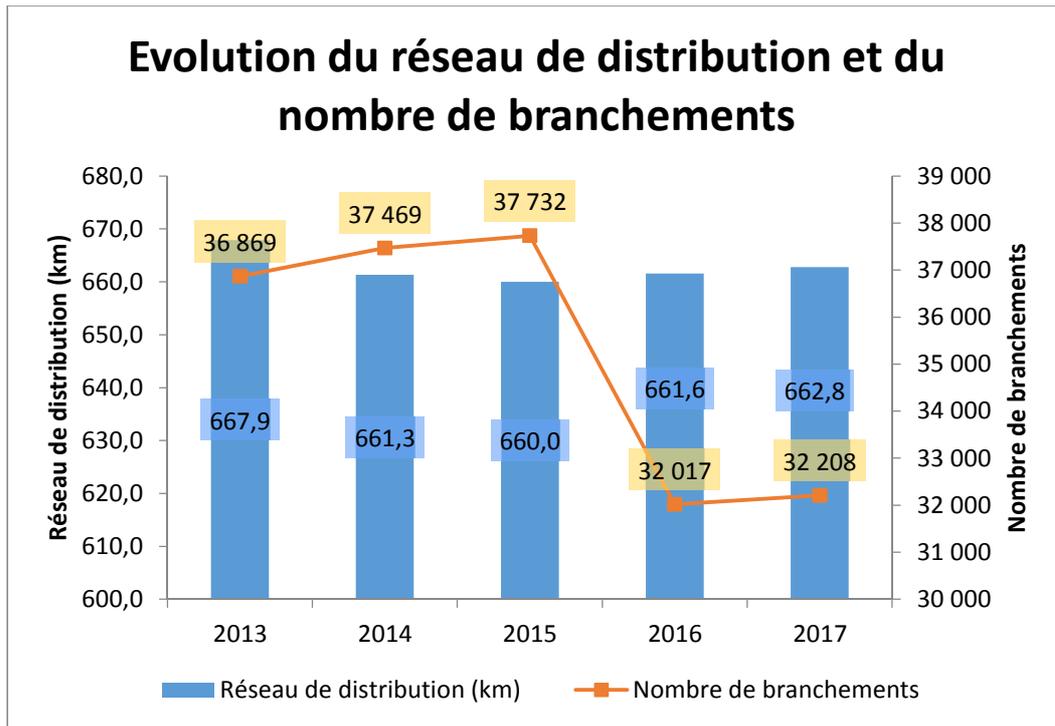
### 3.4 Le réseau de distribution

#### Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2017, le linéaire de canalisation de distribution est de près de **663 km**, pour une longueur totale de réseau de 914 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur totale du réseau (km)	946,8	949	949,4	911,3	913,9
Longueur d'adduction (km)	24,7	29,7	29,7	29,6	29,6
Longueur de distribution (kl)	922,1	919,3	919,7	881,7	884,4
<i>dont canalisations</i>	667,9	661,3	660,0	661,6	662,8
<i>dont branchements</i>	254,3	258,0	259,7	220,1	221,6

L'évolution des linéaires de réseaux et notamment pour la partie branchements proviennent d'une campagne de fiabilisation du Système d'Information Géographique (SIG) menée par le délégataire.

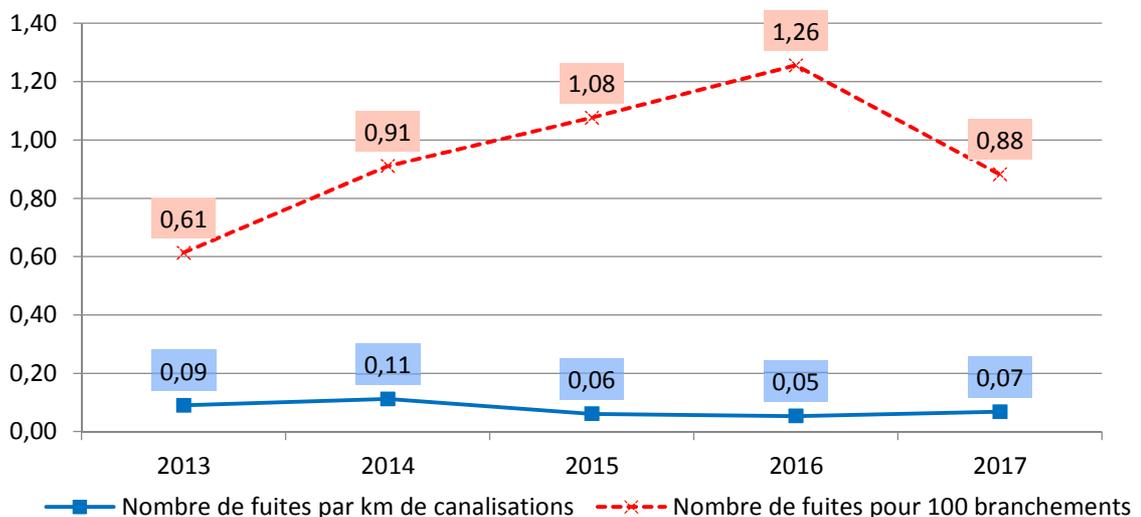


Le nombre de branchement affiche une forte diminution de plus de 5 700 branchements entre 2015 et 2016.

Cette diminution **ne correspond pas à une évolution du patrimoine des branchements** de la collectivité mais est le résultat d'une **campagne de fiabilisation de la base de données** des branchements qui a été réalisée par le délégataire lors de cet exercice 2016.

#### Les fuites sur canalisations et sur branchements

### Evolution du taux de fuite sur canalisation et sur branchements

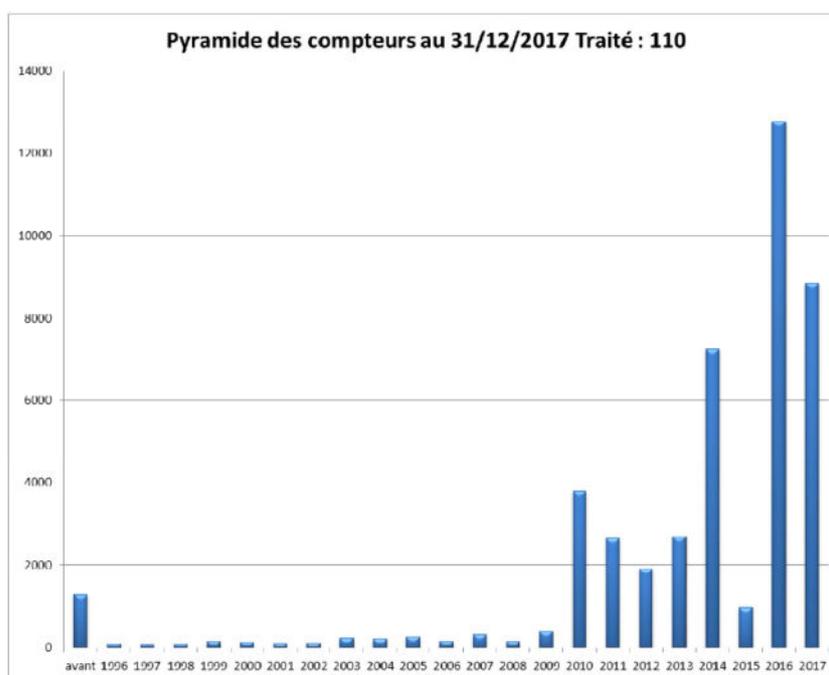


En 2017, **87 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 80 km en 2016). 45 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 35 en 2016); ceci représente 0,07 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales.

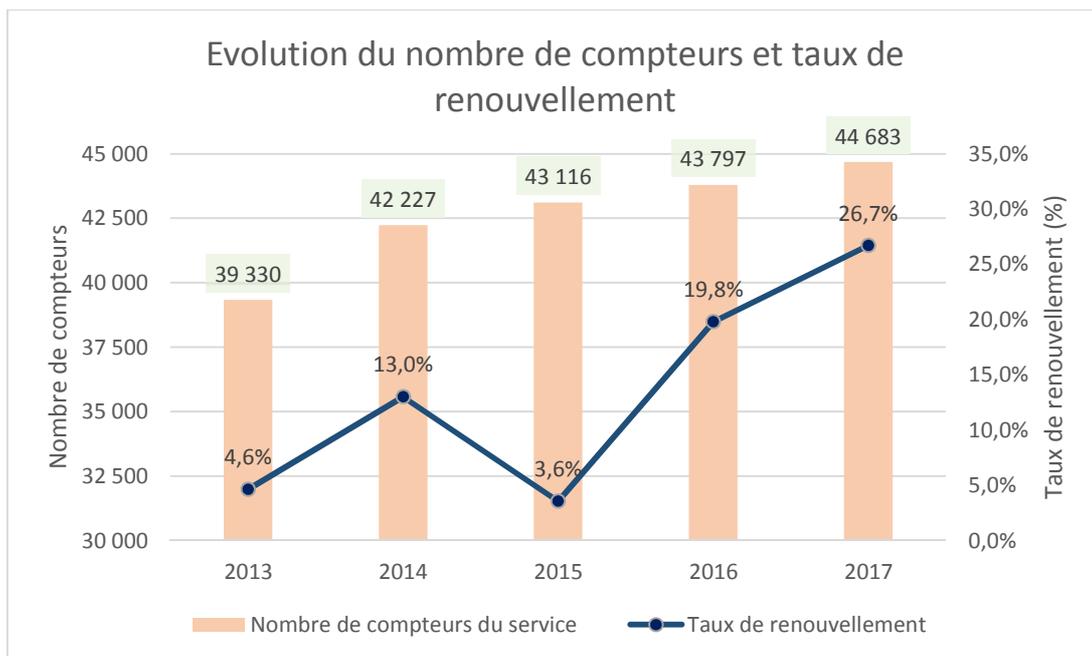
Alors que 402 fuites sur branchements avaient été réparées en 2016, 284 interventions ont été entreprises en 2017 soit une diminution de 29,3% du nombre de fuites sur branchements. Ceci représente un taux de branchements réparés de 0,88 %.

### *La gestion des compteurs*

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. près de **44 700 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication.



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



## 4 Les indicateurs de performance techniques

### 4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

**Au total, ce sont près de 12 000 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2017.**

#### La qualité de la ressource

La qualité de la ressource est suivie par des analyses réalisées en amont de la phase de traitement par les installations de la C.O.B.A.S.

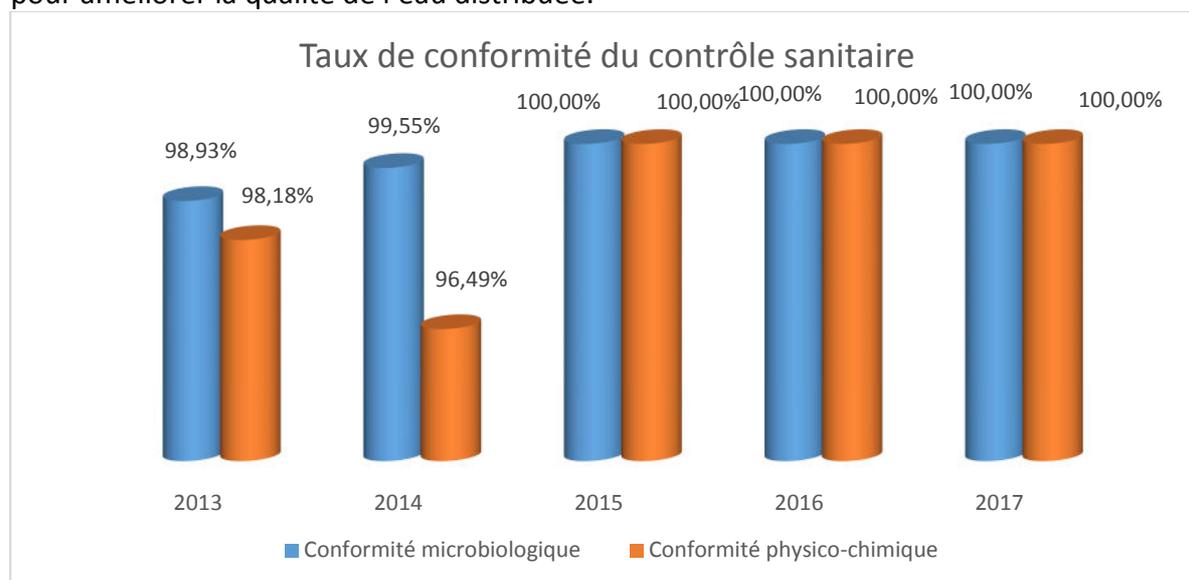
Lors de l'année 2017, tous les résultats sur la qualité microbiologique des eaux des différentes ressources se sont révélés conformes.

	Contrôle sanitaire réglementaire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats conformes
<b>Microbiologique</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
<b>Physico-chimique</b>	<b>2184</b>	<b>2174</b>

## La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.



**Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique**

**Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique**

**100 % en 2017 sur la C.O.B.A.S.**

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **excellente qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée : sur un total de 258 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses se sont révélées conformes aux limites de qualité.

## 4.2 La gestion de la ressource en eau

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

*Définition* : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection a été mise en place en 2017, ainsi cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès lors que le contrôle de la bonne mise en application de cette procédure aura été réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2013	2014	2015	2016	2017
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	50%	50%	80%	80%	80%



**Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau**

**80 % en 2017 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.**

**Le bilan énergétique du patrimoine**

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites ne permet pas de comparer l'évolution poste par poste des consommations. On observe toutefois une augmentation de globale de 3,1% liée à la mise en service d'un nouveau surpresseur sur le site de Grangeneuve.

	2013	2014	2015	2016	2016
Energie Totale consommée (kWh)	4 049 134	4 337 534	4 276 245	4 278 847	4 412 398
Surpresseur				31 622	108 867
Installation de reprise				134 742	113 611
Installation de captage				4 106 856	758 839

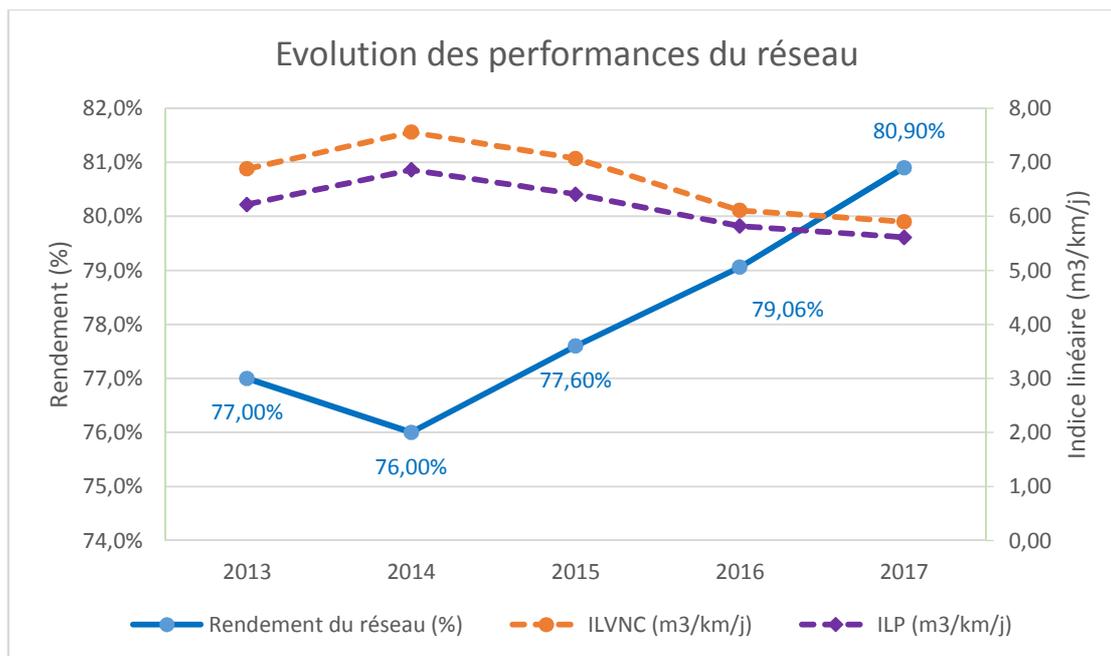
### 4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- ◆ Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- ◆ L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- ◆ L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- ◆ Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- ◆ L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- ◆ L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau présentent une amélioration significative sur l'année 2017 : le rendement actuel du réseau est de **80,9 %**, pour un ILP de **5,61 m<sup>3</sup>/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **5,90 m<sup>3</sup>/j/km**.

Ces performances sont encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la COBAS (réseau de type semi-urbain).



**Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution**

**80,9 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

**Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés**

**5,9 m<sup>3</sup>/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

**Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes**

**5,61 m<sup>3</sup>/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

#### **4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution**

##### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

*Définition* : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>



**Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

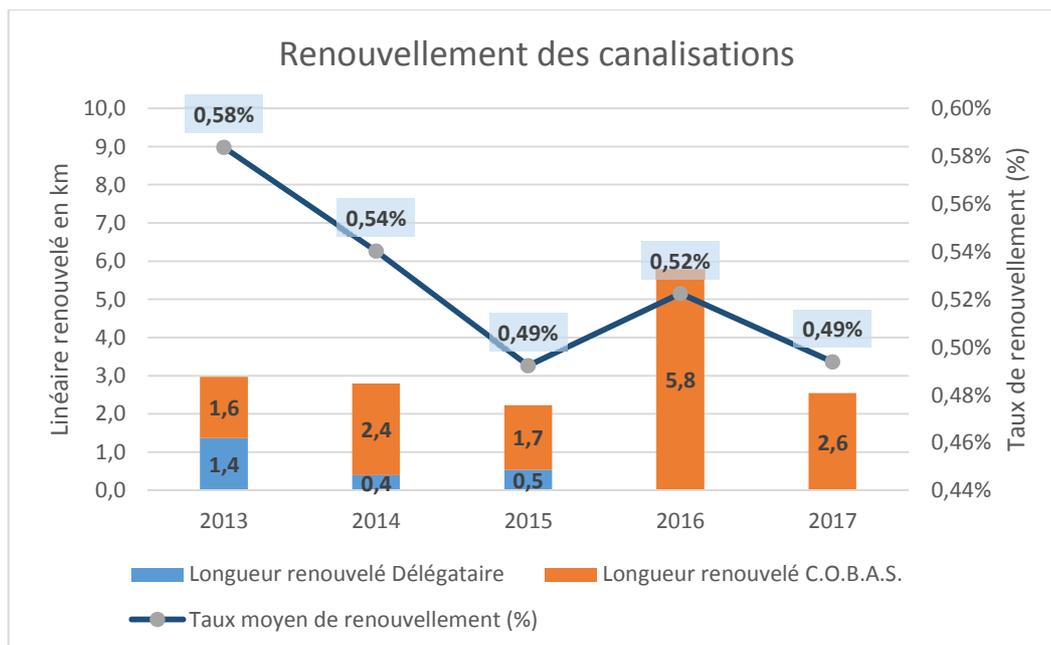
**110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.**

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points en 2016 et 2017 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, l'axe d'amélioration est la mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations.

***Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)***

*Définition* : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2017, **2,6 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de **0,49 %** contre 5,8 km en 2015.

A titre informatif, la diminution du linéaire renouvelé s'explique par le report d'un certain nombre d'opération prévues en 2017 sur l'année 2018, pour des raisons climatiques et d'interactions avec les interventions des autres exploitants.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



**Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans**

**0,49 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.**

**Indice de sectorisation des réseaux**

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation évolue entre 2016 et 2017 de 60 % à 100%, traduisant un système de sectorisationb pleinement opérationnel.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2017 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

#### 4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

##### *Le renouvellement du délégataire*

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2017 dans le cadre d'un Programme Contractuel (13 opérations) et d'un Compte de renouvellement (65 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et installations, la synthèse des travaux neufs réalisés en 2017 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS
<b>Programme contractuel</b>	DEPLOIEMENT TELERELEVE : 6 infrastructures de collecte des données supplémentaires
<b>Programme contractuel</b>	DEPLOIEMENT TELERELEVE : 26 145 compteurs équipés
<b>Programme contractuel</b>	RENOUVELLEMENT de 11 927 compteurs
<b>Programme contractuel</b>	RENOUVELLEMENT de 1 374 branchements
<b>Programme contractuel</b>	DEPLOIEMENT de 354 sondes Gutermann
<b>Programme contractuel</b>	DEPLOIEMENT de 300 capteurs incendie
<b>Programme contractuel</b>	CHANGEMENT DE DESINFECTANT – Equipement de l'ensemble des sites
<b>Programme contractuel</b>	INSTALLATION d'un analyseur de COT et d'un turbidimètre en continu sur CABARET LES PINS

##### *Les travaux neufs de la Collectivité*

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

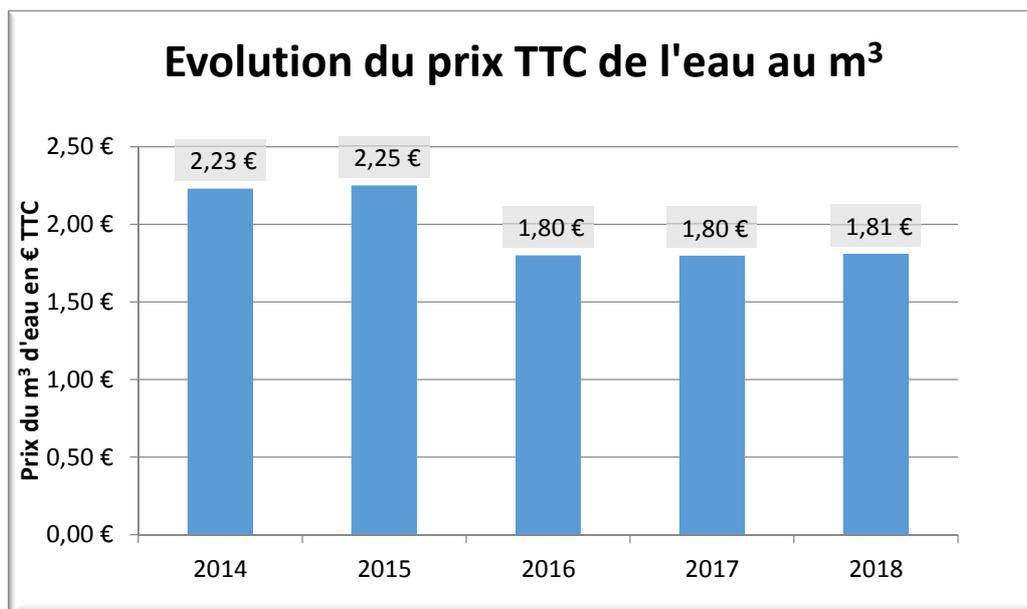
Commune	Lieu de l'installation	Description
<b>RESEAUX ET BRANCHEMENTS</b>		
<b>ARCACHON</b>	Boulevard du maréchal Leclerc - Phase 1	RENOUVELLEMENT de 380 ml de canalisation et réhabilitation de 13 branchements
<b>LE TEICH</b>	Rue de la Petite Forêt	EXTENSION de 215 ml de canalisation et réhabilitation de 6 branchements
<b>LE TEICH</b>	Rue des Plaines	RENOUVELLEMENT de 550 ml de canalisation et réhabilitation de 40 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Rue Edouard Lalanne	RENOUVELLEMENT de 280 ml de canalisation et réhabilitation de 35 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Avenue du Banc d'Arguin	RENOUVELLEMENT de 80 ml de canalisation et réhabilitation de 5 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Rue Saint George	ABANDON de double canalisation et réhabilitation de 16 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Impasse Maugis	EXTENSION de 110 ml de canalisation et réhabilitation de 7 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Boulevard Pierre Dignac et Rue de L'Yser	ABANDON de double canalisation et réhabilitation de 45 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Rue Matato	RENOUVELLEMENT de 365 ml de canalisation
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Rue Camille Dignac	RENOUVELLEMENT de 520 ml de canalisation
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Allée des Pivoines	EXTENSION de 70 ml de canalisation et réhabilitation de 4 branchements

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour l'année 2018.

## **5 Les indicateurs de performance financiers**

### **5.1 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0)**

*Définition :* Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup> en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2018.



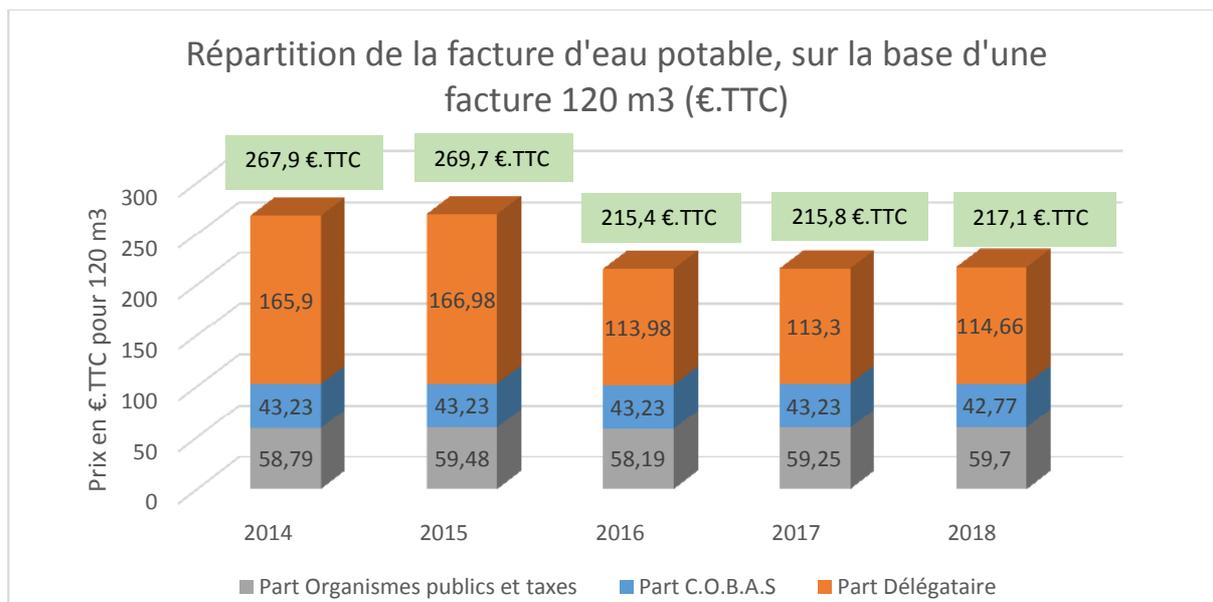
Au 1er janvier 2018, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **1,81 €.TTC/m<sup>3</sup>** toutes taxes et part fixe comprise comprises (sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>). Ce tarif est stable par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2017.



**Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année**

**Il est de 1,81 €.TTC /m<sup>3</sup> au 01/01/2018 sur le territoire de la C.O.B.A.S.**

Au 1er janvier 2018, la facture 120 m<sup>3</sup> pour l'eau potable s'élève à **217,1 €.TTC** dont 52,8 % représente la rémunération du délégataire, 19,7 % celle de la C.O.B.A.S. et 27,5 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



## 5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2017 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	1 198 551 €	2 317 042 €
<b>Recettes</b>	2 452 549 €	2 808 958 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>1 253 998 €</b>	<b>491 916 €</b>

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 5,2 millions d'euros et les charges 3,5 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 1,7 millions d'euros pour l'année 2017.

## 5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0)

**Définition :** Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social</b>	74	63	42	22	2
<b>Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)</b>	3670	4517	2744	1340	80



**Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité**

**Il est de 80 € en 2017 pour la C.O.B.A.S. soit à 0,000015 €/m<sup>3</sup>**

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2017, ce sont près de **20 800 € en chèques eau qui ont été distribués à environ 150 abonnés** sur les 4 communes.

#### **5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)**

*Définition* : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 31 décembre 2017, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 1,31 millions d'euros, soit 30,7 € par abonné et une durée de désendettement de 0,59 an. Sur l'exercice 2017, le montant des annuités de la dette s'est élevé à 230 k€. Ce niveau d'endettement est faible.



**Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette**

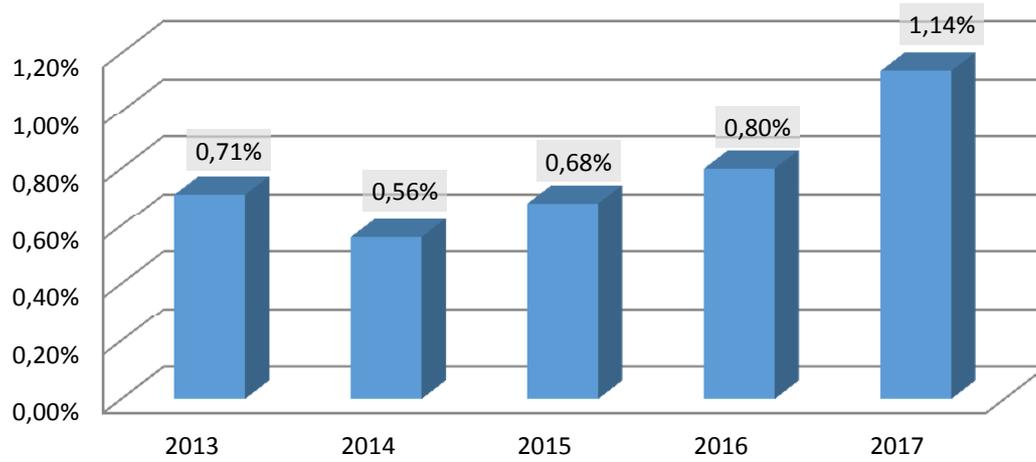
**Elle est de 0,59 an en 2017 pour la C.O.B.A.S.**

#### **5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)**

*Définition* : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :

## Evolution du Taux d'impayés



### **Indicateur P154.0 – Taux d'impayés**

**Il est de 1,14 % en 2017 sur la C.O.B.A.S.**

## 6 Le service rendu aux usagers

### 6.1 Le service client

#### La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

#### Le Service client de So'bass

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 13h30-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

### 6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2013	2014	2015	2016	2017
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	3934	4064	4017	4021	4508
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



### **Indicateur D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements**

Le Délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

## **6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)**

*Définition* : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'interruptions de service	66	47	58	39	86
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,68	1,17	1,41	0,93	2.01



### **Indicateur P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

2,01 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

## **6.4 Taux de réclamations**

*Définition* : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Depuis la campagne 2016, le délégataire a fait évoluer son système de comptabilisation des réclamations qui recense, outre les réclamations écrites d'ores et déjà comptabilisées,

l'ensemble des réclamations ayant données lieu à une intervention ou à une visite de contrôle sur le terrain.

De plus, la campagne 2017 a vu le déploiement d'un nouveau désinfectant sur l'ensemble du territoire ayant entraîné une modification des qualités organoleptiques de l'eau distribuée à l'origine d'une augmentation du nombre de réclamations sur le sujet.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à **4,45 réclamations pour 1 000 abonnés** lors de l'année 2017 contre 1,65/1000 en 2016.



#### **Indicateur P155.1 – Taux de réclamations**

**4,45 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S**

## 7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2015
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>			
<b>Abonnés</b>	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	65 710
<b>Qualité de l'eau</b>	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
<b>Qualité de l'eau</b>	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	100 %
<b>Qualité de l'eau</b>	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
<b>Réseau</b>	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,9 %
<b>Réseau</b>	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	5,90 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Réseau</b>	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km)	5,61 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Réseau</b>	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
<b>Réseau</b>	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,49 %
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>			
<b>Gestion financière</b>	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier 2017 (€TTC/m <sup>3</sup> )	1,81 €/m <sup>3</sup>
<b>Gestion financière</b>	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	80
<b>Gestion financière</b>	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,59 an
<b>Gestion financière</b>	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,14 %
<b>INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS</b>			
<b>Abonnés</b>	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
<b>Abonnés</b>	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
<b>Abonnés</b>	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	2,01 u/1000 abonnés
<b>Abonnés</b>	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	4,45 u/1000 abonnés

# ANNEXES

## Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m<sup>3</sup>)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au	Montant au	Montant au	Variation
	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	2017-2018 (%)
<b>Production et distribution de l'eau</b>	<b>157,21</b>	<b>156,53</b>	<b>157,42</b>	<b>0,57%</b>
Part délégataire	113,98	113,3	114,66	1,20%
Abonnement	32,44	32,24	32,96	2,23%
Consommation	81,54	81,06	81,70	0,78%
Part C.O.B.A.S	43,23	43,23	42,77	-1,07%
Abonnement	13,72	13,72	13,26	-3,35%
Consommation	29,51	29,51	29,51	-0,01%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>219,12</b>	<b>217,78</b>	<b>218,44</b>	<b>0,30%</b>
Part délégataire	116,32	114,98	115,64	0,57%
Abonnement	11,32	11,18	11,24	0,54%
Consommation	105	103,8	104,40	0,58%
Part S.I.B.A.	102,8	102,8	102,80	0,00%
Abonnement	44	44	44,00	0,00%
Consommation	58,8	58,8	58,80	0,00%
<b>TAXES D'ENVIRONNEMENT</b>	<b>75,76</b>	<b>77,4</b>	<b>78,38</b>	<b>1,27%</b>
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	9,16	9,6	8,78	-8,50%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	37,8	38,4	39,60	3,13%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	28,8	29,4	30,00	2,04%
<b>TOTAL HT FACTURE (€ HT)</b>	<b>452,09</b>	<b>451,71</b>	<b>454,25</b>	<b>0,56%</b>
TVA	36,02	35,97	36,16	0,53%
<b>TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)</b>	<b>488,11</b>	<b>487,68</b>	<b>490,41</b>	<b>0,56%</b>
<b>PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)</b>	<b>4,07</b>	<b>4,06</b>	<b>4,09</b>	<b>0,56%</b>

## Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

### 1) Renouvellements sur sites d'exploitations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Type de renouvellement
<b>ETOILE</b>		
<b>GC ET ANNEXES - CHATEAU D'EAU</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>		
CLOTURE	Rénovation	Compte
<b>DESBIEY</b>		
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
BALLON ANTI-BELIER	Rénovation	Programme
<b>GC ET ANNEXES</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>CAZAUX LAC</b>		
<b>FILE EAU - TRANSFERT</b>		
CLAPETS POMPE 1	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE POMPE 3	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE POMPE 4	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE POMPE 5	Renouvellement	Programme
<b>FILE EAU - STATION D'ALERTE</b>		
CENTRALISATEUR DE MESURE	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - PERIMETRE DE PROTECTION</b>		
BOUEES LESTEES	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENTS EXPLOITATION</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>CABARET DES PINS</b>		
<b>FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE	Renouvellement	Compte
<b>FILE EAU - TRAITEMENT CHIMIQUE (REMINE / AJUSTEMENT PH)</b>		
AGITATEUR	Renouvellement	Compte
AGITATEUR CUVE AJUSTEMENT PH	Renouvellement	Compte
<b>FILE EAU - COAGULATION / FLOCCULATION</b>		
AGITATEUR COAGULATION 1	Renouvellement	Compte
<b>FILE EAU - FILTRATION / ADSORPTION</b>		
VANNE PAPILLON D'ALIMENTATION F1	Renouvellement	Compte
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION EAU TRAITEE</b>		
POMPE VERS GOLF 2	Renouvellement	Compte
COMPTEUR DEPART GOLF	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - CAP / CAG</b>		
VIS DOSEUSE SILO CAP 1	Renouvellement	Compte
DEVOUTEUR SILO CAP 1	Renouvellement	Compte
CAG FILTRE BICOUCHE 1	Renouvellement	Compte
CAG FILTRE BICOUCHE 3	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - LAIT DE CHAUX</b>		

AGITATEUR LAIT DE CHAUX	Renouvellement	Compte
POMPE LAIT DE CHAUX VERS REMINERALISATION 1	Renouvellement	Compte
POMPE LAIT DE CHAUX VERS SATURATEUR 1	Renouvellement	Compte
POMPE LAIT DE CHAUX VERS SATURATEUR 2	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - POLYMERES VERS ACTIFLO</b>		
POMPE DOSEUSE POLYMERES ACTIFLO1	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - POLYMERES VERS SATURATEUR</b>		
AGITATEUR	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - OZONE</b>		
COMPRESSEUR AIR 2	Renouvellement	Compte
OZONEUR	Rénovation	Compte
POREUX DIFFUSION OZONE	Renouvellement	Compte
ELECTROVANNE DE FONCTIONNEMENT OZONEUR	Renouvellement	Compte
BALLON DE STOCKAGE AIR	Renouvellement	Compte
PURGE BALLON DE STOCKAGE	Renouvellement	Compte
DESTRUCTEUR D'OZONE	Rénovation	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX</b>		
POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX AJUSTEMENT 2	Renouvellement	Compte
POMPE RECIRCULATION BOUES DE CHAUX	Renouvellement	Compte
<b>EAU DE SERVICE - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE</b>		
BALLON DE SURPRESSION (HYDROFORT)	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENTS D'EXPLOITATION</b>		
CLIMATISATION REVERSIBLE	Rénovation	Compte
<b>GC ET ANNEXES - SECURITE</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>LE GOLF</b>		
<b>GC ET ANNEXES - CHATEAU D'EAU</b>		
TRAPPE	Renouvellement	Compte
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>PISSENS</b>		
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>PISTE 214</b>		
<b>POMPAGE – HYDRAULIQUE</b>		
VANNE AUTOMATIQUE DE REMPLISSAGE	Renouvellement	Compte
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Programme
AUTOMATE	Renouvellement	Programme
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>LA HUME</b>		
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE FORAGE 1	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE – DISTRIBUTION</b>		

CLAPET POMPE 1	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE 2	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE 3	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE 4	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE – HYDRAULIQUE</b>		
COLLECTEUR REFOULEMENT 1 VERS LA TESTE	Renouvellement	Compte
<b>ENERGIES - ENERGIE ELECTRIQUE</b>		
POSTE TRANSFO CABINE 160 KVA	Renouvellement	Programme
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>LA PASSERELLE</b>		
<b>ENERGIES - ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>		
TRANSFORMATEUR	Rénovation	Programme
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>CAPLANDE</b>		
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE 1	Renouvellement	Compte
POMPE 2	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
TETE DE FORAGE 1	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE - PNEUMATIQUE</b>		
COMPRESSEUR	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
PORTE METALLIQUE	Renouvellement	Compte
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>VILLEMARIE</b>		
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>		
DEBITMETRE ALIMENTATION RESEAU	Renouvellement	Programme
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
RAMPE D'AERATION	Renouvellement	Compte
ALARME ANTI INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>GC ET ANNEXES - DIVERS EXTERIEURS</b>		
CLOTURE	Rénovation	Compte
<b>HAMEAU DES BARONS</b>		
<b>FILE EAU - SURPRESSION</b>		
POMPE EN FOURREAU 1	Renouvellement	Compte
POMPE EN FOURREAU 2	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE 1 DN100	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE 2 DN100	Renouvellement	Compte
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Programme
VARIATEUR DE VITESSE	Renouvellement	Compte
<b>CAZAUX-LIBERATION</b>		

<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
COMPTEUR ALIMENTATION RESERVOIR	Renouvellement	Programme
COMPTEUR DISTRIBUTION	Renouvellement	Programme
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE</b>		
ALARME ANTI INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>CAZAUX-CAONE</b>		
<b>GC ET ANNEXES - BATIMENTS EXPLOITATION</b>		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
<b>CPT ETOILE 2 (DN500)</b>		
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE</b>		
DEBITMETRE	Rénovation	Programme

# Annexe 3 : Note d'information 2017 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



### Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



### Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

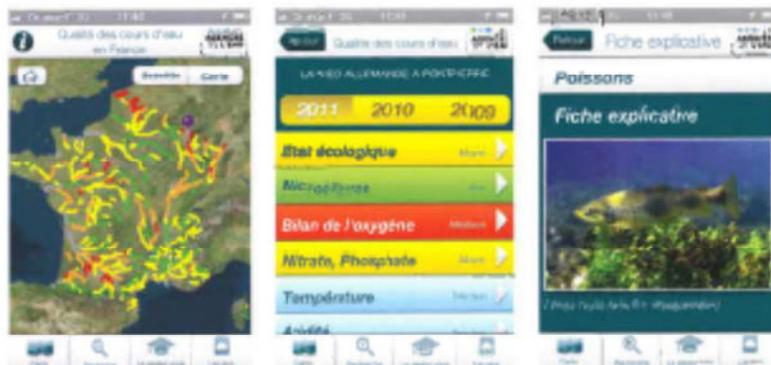
Tél. 0561 363738  
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DESCOM) © avril 2015, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dorcival, N. Lefebvre



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU  
Eaux et services essentiels au développement durable





## Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 213 analyses bactériologiques et 246 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



**ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



**TEMPÉRATURE** Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



**ADOUCEUR** Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



**Fluor** Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vase, ni clapet).

L'eau distribuée sur la COBAS provient de onze forages profonds captant les nappes du Miocène (Communal, Goulagne Bas Cazaux), de l'Oligocène (Caplande 2, La Hume 2, La Passerelle, Pissens), de l'Éocène (Cabaret des Pins A', Desbiéy, Villemarie), du Crétacé (Caplande 1, La Hume 1) auxquels vient s'ajouter la prise d'eau Cazaux-lac. L'eau subit un traitement de désinfection pour les ressources profondes et un traitement complet pour l'eau de surface (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Teich. Les ressources sont dotées de périmètres de protection. So'Bass, exploitant du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,70 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très peu calcaire. Valeur moyenne : 8,41 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,040 µg/l.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.espp-orthe.nouvelle-aquitaine.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-d33-sante-environnement@ars.aeste.fr](mailto:ars-d33-sante-environnement@ars.aeste.fr)

## Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

- SL\_EPDT2-Indicateurs SP\_ Synthèse par UGE (asp prv).rep - Edition du 28 févr. 2018



UGE : 0002 COBAS

Dest : COBAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Adr : 2 ALLEE D'ESPAGNE BP147

33120 ARCAÇON

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Perim. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
03300009	DESBIEY	924	ON	TE		04/08/1987		09/12/1987	80%
033000131	LA HUME I	1313	ON	TE		20/12/1984		01/04/1985	80%
033000132	LA HUME II	823	ON	TE		30/05/1985		01/08/1985	80%
033000133	LA PASSERELLE	1256	ON	TE		13/08/1987		09/12/1987	80%
033000348	CAPLANDE 1	1	ON	TE		26/05/1987		09/12/1987	80%
033000349	CAPLANDE 2	1745	ON	TE		01/03/1989		03/11/1989	80%
033000351	CABARET DES PINS A'	3994	ON	TE		07/01/1985		01/04/1985	80%
033000352	COMMUNAL	148	ON	TE		09/01/1985		01/04/1985	80%
033000353	GOULUGNE BAS CAZAUX	223	ON	TE		13/01/2005	19/10/2010	01/05/2015	80%
033000354	LAC CAZAUX	7094	ON	TE	04/06/1999	20/07/2006	01/07/2003	03/12/2010	80%
033001368	PISSENS	972	ON	TE		10/07/1997		23/05/2003	80%
033002039	VILLEMARIE	1208	ON	TE		24/07/2000		23/05/2003	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

### Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
03300608	LA HUME	TTP	1913	5		5	
03300609	LA PASSERELLE	TTP	1256	5		5	
03300770	CAPLANDE	TTP	1746	5		5	
03300773	COMMUNALE	TTP	389	2		2	
03300774	CABARET DES PINS	TTP	4012	6		6	
033001369	PISSENS	TTP	3061	7		7	
033002040	VILLEMARIE	TTP	919	5		5	
033002708	L'ETOILE	TTP	5337	6		6	
033003589	LA CAONE	TTP	244	2		2	
03300432	COBAS	UDI	64821	171		171	
Total				214		214	
Taux de conformité				100,0 %			

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3j pour les CAP/MCA/TTP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20180629-18-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018

Publication : 04/07/2018

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX

